

Pourquoi choisir Aviva Protection Accident ?

Les "PLUS" du contrat

Un seul contrat pour toute la famille, quel que soit le nombre d'enfants ou de petits-enfants.

Pas de questionnaire médical.

Une mise en œuvre du contrat dès 5% d'incapacité permanente (comme par exemple un doigt coupé ou un genou nécessitant une prothèse).

Souscription possible jusqu'à 75 ans.

3 niveaux d'indemnisation selon le niveau choisi : 2 niveaux forfaitaires pour les petits budgets qui vous indemnise selon un barème contractuel, et un 3^{ème} niveau, labellisé "Garantie des Accidents de la Vie", plus complet qui tient compte de l'ensemble des préjudices subis pour vous ou vos ayants droits.

Une assistance 24h/24 avec des garanties étendues (rapatriement, livraison de médicaments à domicile, la garde d'animaux domestiques et une aide aux personnes dépendantes dont vous avez la garde si vous êtes hospitalisé plus de 8 jours, une aide "retour à l'emploi" ...).

Une option, en cas d'accident de travail, permet, en plus des prestations habituelles, le versement d'un capital décès de 90 000 € ou un remboursement supplémentaire de frais médicaux, pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Le Groupe Aviva

Santé, assurance vie, épargne, prévoyance, assurance auto, habitation, retraite, assurance professionnelle...

Quelle que soit votre "question assurance", il existe une réponse Aviva.

Aviva est l'assureur le plus important au Royaume-Uni et l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe. Présent en France depuis plus de 180 ans, sa maîtrise de l'ensemble des métiers de l'assurance en fait aujourd'hui un acteur de référence du marché. Assurance vie et épargne à long terme, gestion d'actifs et assurances dommages : plus de trois millions de clients en France nous font confiance au quotidien.

Votre Agent Général Aviva

Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) - www.orias.fr
1, rue Jules Lefèvre - 75431 Paris Cedex 09



Aviva Assurances
Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques Divers
au capital de 178 771 908,38 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
R.C.S. NANTERRE 306 522 665

Retrouvez Aviva sur

Service clients Aviva Assurances :
13 Rue du Moulin Bailly - 92271 Bois-Colombes Cedex E-mail : ocli_serv@aviva.fr
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 rue Taibout 75436 Paris Cedex 09



aviva.fr

Aviva Protection Accident

Le quotidien a aussi ses accidents.

| Assurance et Epargne Long Terme |



Mod. 18324-0514 - Document non contractuel à caractère publicitaire mis à jour au 25/02/2014 - Imprimeur : Korus Edition - 33326 Eysines - Crédit photo : Guetty Images, Fotolia

Qu'entend-on par "accident de la vie privée" ?

- Ce sont la **plupart des accidents de la vie courante**, qu'ils soient domestiques ou survenus à l'occasion d'activités scolaires, de loisirs ou touristiques : vous tombez dans l'escalier ou d'une échelle en accrochant des rideaux ou en nettoyant votre gouttière, vous glissez sur une plaque de verglas, vous vous brûlez en cuisinant, vous ou votre enfant tombez de vélo ou d'un cheval...
- **Les accidents de sports dangereux** (sports aériens, sports de glisse...), souvent exclus chez la plupart des assureurs, sont couverts chez Aviva.
- **Les accidents médicaux** : vous subissez une intervention chirurgicale à priori sans danger. Un problème d'infection survient et vous contraint à vivre avec un handicap significatif.
- Ce sont aussi des **accidents qui peuvent également résulter d'événements naturels**, écologiques ou de catastrophes naturelles, ou être consécutifs à des attentats ou des infractions.

Le saviez-vous ?



11 millions

d'accidents de la vie courante surviennent chaque année. Ils sont plus fréquents que les accidents de la circulation.

19 000 décèdent suite à ces accidents.

51 % de ces accidents se produisent au domicile.

42 % concernent les enfants de moins de 15 ans

65 % des accidents des personnes âgées sont dû à une chute.

Les plus touchés sont les adultes de plus de 65 ans et les enfants de moins de 4 ans.

Sources : Ministère du Travail de l'Emploi et de la Santé, Enquête EPAC 2009 & Institut de veille Sanitaire

Les régimes obligatoires et complémentaires ne couvrent pas toutes les conséquences que peuvent engendrer un accident de la vie privée sur votre vie quotidienne, privée ou professionnelle.

Il y a notamment les **souffrances** endurées, les **préjudices** financiers, esthétiques ou d'agrément, la **nécessité de l'assistance d'une tierce personne** au domicile, les **frais d'aménagement de la maison**, du véhicule, etc et tous les **frais médicaux** imprévus.

Que prévoit Aviva pour vous ?

Pour combler ce manque, Aviva Protection Accident, vous propose un **capital**, pour vous ou vos ayants droits, le remboursement d'une partie de vos **frais médicaux** ainsi que des garanties d'**assistance à la personne**, particulièrement précieuses dans ces moments délicats.

Un contrat Aviva qui se met en 3 pour s'adapter !

- **3 tarifs qui tiennent compte de votre situation familiale :**

- **SOLO** (si vous êtes seul)
- **DUO** (couple sans enfant, parent isolé avec 1 enfant)
- **FAMILLE** (3 personnes et plus)

Une originalité Aviva :

Le tarif **FAMILLE** permet aux grands parents de couvrir leurs petits-enfants dont ils ont occasionnellement la garde, quel qu'en soit leur nombre.

- **3 niveaux tarifaires pour 3 niveaux d'indemnisation :**

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Si tous les bénéficiaires < 65 ans			
SOLO	4€	8€	12€
DUO	6€	11€	17€
FAMILLE	8€	14€	22€
Si au moins un bénéficiaire > 65 ans			
SOLO	5€	9€	15€
DUO	7€	12€	19€
FAMILLE	9€	15€	25€

(prix en €/mois)

- **3 niveaux d'indemnisation selon le niveau tarifaire choisi :**

PRESTATIONS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Capital d'incapacité ⁽¹⁾	Jusqu'à 30 000 €	Jusqu'à 60 000 €	Jusqu'à 2 millions d'euros exonéré d'impôts Garantie viagère
Capital Décès	15 000 €	30 000 €	
Indemnisation	Forfaitaire selon le barème contractuel		Personnalisée selon votre situation, votre âge, ...
Frais d'obsèques	-	-	Inclus
Frais Médicaux ⁽²⁾	500 €	1 000 €	1 500 €

(1) Pour les niveaux 1 et 2, le capital en cas d'incapacité est réglé selon le taux de Déficit Fonctionnel Permanent (DFP). Pour le niveau 3, le capital en cas d'incapacité est réglé selon le taux d'Atteinte à l'intégrité physique et psychique (AIPP).

(2) Par événement, dans la limite des frais réels engagés et sous déduction des prestations versées par le Régime Obligatoire et la complémentaire santé.

3 exemples

- 1 Madame, 65 ans, chute lourdement sur le verglas. Elle se blesse à l'épaule et au genoux. Elle est opérée et hospitalisée 10 jours en chambre particulière. Après plusieurs mois de rééducation, son état est stabilisé et son incapacité permanente est évaluée à 25%.

indemnisation Aviva Protection Accident de "niveau 2"

Elle bénéficie de l'assistance pour la garde de son animal domestique, et, à son retour, pour une aide à domicile. Elle reçoit un capital de 15 000€ pour son déficit fonctionnel permanent et se fait rembourser 1000€ pour la chambre particulière et les dépassements d'honoraires du chirurgien.

- 2 Monsieur, 43 ans, marié, 3 enfants, tombe de son échelle chez lui, en ajustant son toit. Il perd l'usage de ses jambes et doit arrêter son activité professionnelle. Les conclusions des expertises indiquent un déficit fonctionnel permanent de 45%, des souffrances endurées, un préjudice d'agrément, un manque à gagner professionnel et les frais d'aménagement nécessaires de son véhicule et de son domicile.

indemnisation Aviva Protection Accident de "niveau 3"

Il reçoit une indemnité sous forme capital de 900 000€ pour son préjudice.

- 3 Le fils, 8 ans, joue avec son grand frère alors qu'ils sont en vacances chez leurs grands parents. Il dévale l'escalier et fait une mauvaise chute. Il se blesse grièvement à l'œil et subit des lésions au visage. Il est immobilisé plusieurs semaines et doit s'absenter de l'école. Les conclusions de l'expertise indiquent un déficit fonctionnel permanent de 35%, des souffrances endurées et un préjudice esthétique.

indemnisation Aviva Protection Accident de "niveau 3"

Il bénéficie de l'assistance et une aide pédagogique vient à domicile pour éviter qu'il ne prenne trop de retard dans sa scolarité. La victime reçoit une indemnité de 480 000€ et 1 500€ sont remboursés pour l'achat d'une monture de verres adaptés.

Les conditions d'application de ces garanties sont précisées dans les CG 18418 disponibles en agence.